



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NO 25-399**

Avis public est donné que le Règlement numéro 25-399 s'intitulant Règlement omnibus relatif à la paix, l'ordre et la sécurité publique.

Lors d'une séance du conseil tenue le 7 avril 2025, le conseil de la municipalité de Bégin a adopté le règlement numéro 25-399 Règlement omnibus relatif à la paix, l'ordre et la sécurité publique.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut les consulter à l'Hôtel de Ville, 126 rue Brassard à Bégin, durant les heures normales de bureau.

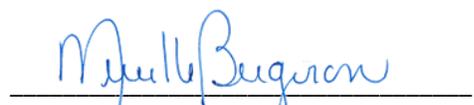
Donné à Bégin ce 8^e jour du mois d'avril 2025


Mireille Bergeron
Greffière-trésorière et Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Mireille Bergeron, greffière-trésorière et directrice générale résidant à Saint-Ambroise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 8^e jour du mois d'avril 2025, à l'entrée du Centre municipal et sur le site internet de la municipalité de Bégin.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq.


Mireille Bergeron
Greffière-trésorière et directrice générale